

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.11.172.B

**Salle de spectacles «
La Nef » - demande de
subvention auprès de
l'Etat**

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 novembre 2013**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 NOVEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.11.172.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

SALLE DE SPECTACLES « LA NEF » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant la présentation des projets locaux et régionaux et des œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique et nouvelles par la forme et/ou l'esthétique proposée.

Dans le cadre de la politique de soutien aux musiques actuelles, le cahier des charges pour les Scènes de Musiques Actuelles indique les missions que doit remplir une Salle de Musiques Actuelles.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux missions demandées par le Ministère de la Culture,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat via la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) une subvention d'aide à la diffusion d'un montant de 180 000 € (cent quatre vingt mille euros) pour l'année 2014 et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

26 novembre 2013

Affiché le :

26 novembre 2013